



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 64227

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les revendications des associations d'anciens combattants relatives au devoir de mémoire. Notamment, elles souhaitent que puisse être transmis aux jeunes générations un patrimoine de mémoire. Il lui demande quelle est sa position sur le sujet et les mesures envisagées pour satisfaire à cette attente.

Texte de la réponse

L'école a effectivement un rôle essentiel à jouer dans l'enseignement de l'histoire et la transmission de la mémoire auprès des jeunes générations. Les élèves ont l'occasion de rencontrer, chaque année, d'anciens combattants, résistants et déportés dont les témoignages complètent les enseignements dispensés par les équipes pédagogiques lors des cours d'histoire. Ce travail mémoriel s'inscrit dans les actions éducatives des établissements et dans les diverses commémorations instituées par le ministère. Les équipes éducatives peuvent s'appuyer sur l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs investis dans le travail de mémoire. À titre d'exemple, le concours national de la Résistance et de la déportation, qui mobilise chaque année près de 40 000 élèves, est organisé par le ministère de l'éducation nationale en étroite coopération avec le ministère de la défense et des anciens combattants ainsi que les fondations nationales et les principales associations de la Résistance et de la déportation. Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative est par ailleurs partenaire de structures qui portent ces questions mémorielles, telles que les associations et les fondations. Au titre des actions éducatives qu'elles conduisent à destination des élèves et des enseignants, elles bénéficient ainsi d'un soutien régulier. Le ministère entend poursuivre sa politique, tant par les programmes d'histoire que par le choix des commémorations, afin que la jeunesse ait connaissance de la mémoire de la Nation.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64227

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11053

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5447